



L'HAUSSONVILLOIS



LE MOT DU MAIRE

La crise sanitaire a durablement changé nos habitudes de vie que ce soit au niveau de notre quotidien, de nos relations sociales ou dans l'organisation du travail, de l'école ou de la gestion communale.

La communication de la commune, grâce au site internet et à la page Facebook, a évolué permettant de mieux vous informer.

En façade de mairie, deux vitrines d'affichage supplémentaires ont été installées. En cours d'année des panneaux d'affichage en bois seront fabriqués lors d'un « chantier jeune » et installés près du terrain de sport, sur la place du château et en bas du village.

Le maintien de notre école, la sécurité routière, l'accessibilité, l'amélioration du cadre de vie, la valorisation de notre patrimoine et de notre biodiversité : ces objectifs ont tous été pris en compte et travaillés en 2020 par l'équipe municipale et sont abordés dans ce numéro 2 de l'Haussonvillois.

Depuis début Décembre et jusqu'en Février, face à une menace de fermeture de classe signifiant la mort de notre école, le conseil, les parents d'élèves et les enseignants ont mis toute leur détermination pour maintenir les deux classes et défendre notre école rurale.

Merci à tous pour cette mobilisation et cette solidarité qui nous permet de maintenir ce modèle d'école humaine dans laquelle les enfants peuvent s'épanouir.

Nous continuons à travailler pour être fidèle à nos engagements.

Respectez les gestes barrières et prenez soin de vous.

Notre volonté : un village humain, solidaire et rural !

Le Maire

COVID 19

Sur le site internet de la Commune, le tableau des mesures est réactualisé dès sa modification par un arrêté préfectoral.

L'équipe municipale est mobilisée pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations concernant la crise sanitaire. Vous pouvez nous contacter sur le mail de la mairie, via le site, la page Facebook ou le téléphone portable du maire.

Pour rappel, en mairie et les jours d'école le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour du bâtiment mairie-école.

Respectez les gestes barrières, même vaccinés !

Prenez soin de vous.



L'ÉCOLE DU VILLAGE

Le Maire d'Haussonville, accompagné d'un conseiller municipal, a rencontré le 12 Janvier 2021 un représentant de l'Education Nationale qui leur a fait part d'une volonté de l'Académie Nancy-Metz, dans le cadre de l'organisation de la carte scolaire, de supprimer une classe de notre école.

Depuis cette date, les représentants des parents d'élèves, une délégation d'élus et des parents d'élèves se sont mobilisés auprès de tous les acteurs concernés de près ou de loin par cette décision unilatérale : maires des villages voisins, députés, sénateurs, sous-préfet et présidente du Conseil Départemental 54. Une forte mobilisation principalement centrée sur des temps d'échange, formels et épistolaires, dans l'écoute et le respect d'engagements mutuels.

Cette détermination a été reconnue le 09 Février 2021 par l'inspecteur de l'Education Nationale, via le Comité Technique Spécial Départemental, qui a émis un avis favorable à notre demande de moratoire c'est-à-dire le maintien de notre école jusqu'à la rentrée 2022.

Cependant, la rentrée 2021 est maintenue à condition d'avoir à minima 28 élèves inscrits. La menace de fermeture d'une classe, et à terme de l'école, est donc toujours présente !

Ainsi, le maire, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les conseillers municipaux poursuivent leur travail aux fins de proposer une nouvelle organisation de notre école rurale et d'assurer sa pérennité.

Retrouvez votre école sur Facebook : « Ecole d'Haussonville Village »

SECURITE ROUTIERE

Après deux rencontres avec le Conseil Départemental 54, le Conseil Architecture-Urbanisme-Environnement 54 (CAUE) et Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD), la première le 26 Août 2020, la seconde le 12 Octobre 2020, le Conseil Municipal a délibéré le 8 Décembre 2020 pour autoriser le maire à signer un avenant à la convention avec le MMD 54 pour l'assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie et des travaux s'y rapportant ainsi que l'assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Comme première action il y aura les études et les demandes de subventions qui conduiront dans un délai de 24 à 36 mois aux premiers aménagements (écluses, plateaux, etc.). La commune vient de demander un devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage au MMD54 ; le MMD54 nous aidera à lancer la consultation pour recruter un bureau de maîtrise d'œuvre.

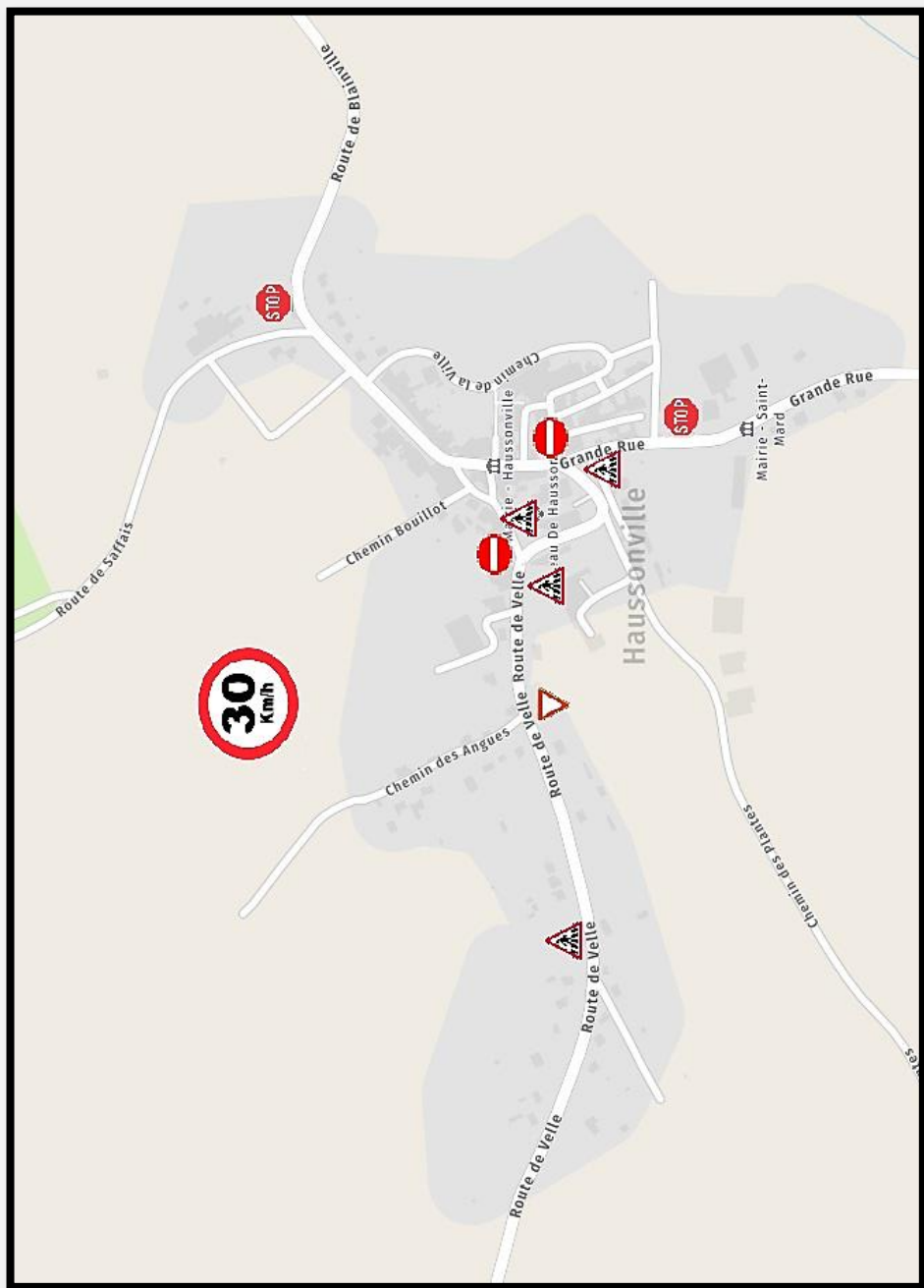
En attendant les premiers travaux, en concertation avec le CD54, la commune a prévu un schéma **provisoire** fin Mars - début Avril à la réception des panneaux de signalisation.

Pendant cette période transitoire :

- La traversée du village sera limitée à **30km/h**
- Installation d'un **STOP** arrivant de Blainville,
- Installation d'un **STOP** arrivant de Bayon,
- Installation de panneaux **CEDEZ LE PASSAGE**,
- Marquage de passages piétons supplémentaires,
- Instauration de trois sens uniques :



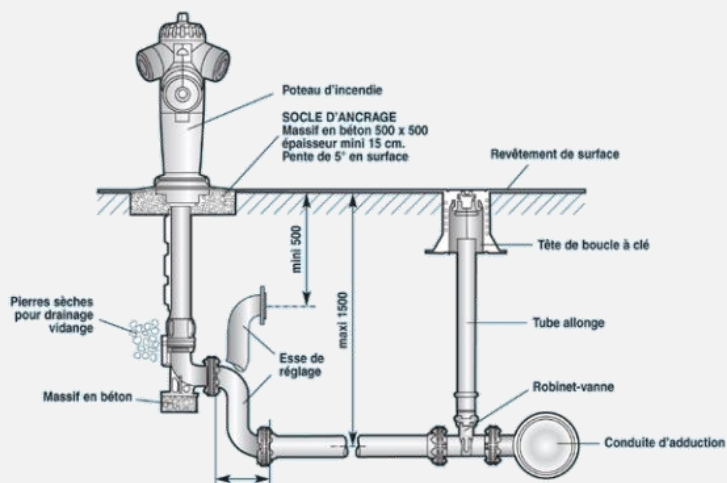
- La rue Haute dans le sens de la montée avec des places de stationnement sur un côté de la chaussée.
- La rue Point du jour et la rue du Sac dans le sens de la descente.



SECURITE INCENDIE

Les poteaux incendies sont contrôlés périodiquement afin de s'assurer de leur fonctionnement et la disponibilité d'un débit d'eau suffisant. Lors des dernières phases de test certains équipements n'étaient pas en mesure d'atteindre les valeurs réglementaires requises.

Le contrôle de toutes les bornes devra être effectué avant le 16 Juin 2021. Les équipements ainsi repérés seront remplacés. Si le débit est inférieur aux normes exigées par le SSDIS 54, une réserve d'eau incendie sera installée au niveau du terrain de sport.



PLANTATION DE HAIES

Le 13 mars 2021, une équipe de 9 bénévoles s'est retrouvée le long du ruisseau qui passe derrière la maison d'accueil pour planter une haie champêtre. Des conditions météorologiques dantesques, vent fort et pluie, n'ont pas altéré la volonté des planteurs et, en un tournemain, c'est presque 40 plants qui ont été mis en terre.

Poirier franc, Merisier, Charme, Bourdaine, Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin, Sureau noir, Viorne lantane, Fusain d'Europe sont venus agrémenter ce terrain. Ce sont des espèces rustiques, que l'on trouve spontanément dans les haies naturelles campagnardes. Le fait d'avoir un nombre assez important d'espèces permet de diversifier les floraisons et les fructifications donc permet à la haie d'être plus accueillante pour un maximum d'espèces d'insectes et d'oiseaux.

D'autres suivront à l'Automne et Hiver 2021 /2022. La commune a la volonté de travailler avec les agriculteurs pour planter des haies sur terrains communaux, afin de densifier la Trame Verte et Bleue. A l'époque de la transition écologique, des aides publiques existent pour l'achat de plants. Pour ce qui est de la mise en terre, nous souhaitons organiser des plantations participatives, ouvertes aux habitants du village et aussi à l'école du village.



AFFOUAGE

Encore une parcelle prévue par l'ONF au village de Romain ainsi qu'au bois Ferry. Un projet d'affouage est en cours à Haussonville plus précisément au Bois des Folies (chemin agricole en direction de Velle-sur-Moselle). Avant cet été, les lots d'environ 20 stères seront déterminés. Des arbres sont d'ores et déjà à terre du frêne essentiellement. En plus de ces affouages, des bucherons pourront participer au nettoyage de nos parcelles.



L'ETANG DES PAQUIS

Les cartes de pêches sont en vente en mairie aux heures de permanence le jeudi de 16h15 à 17h45. Le tarif pour les habitants de Haussonville est de 20€ et pour les « extérieurs » de 30€.

Une réflexion est engagée pour améliorer le règlement de pêche.

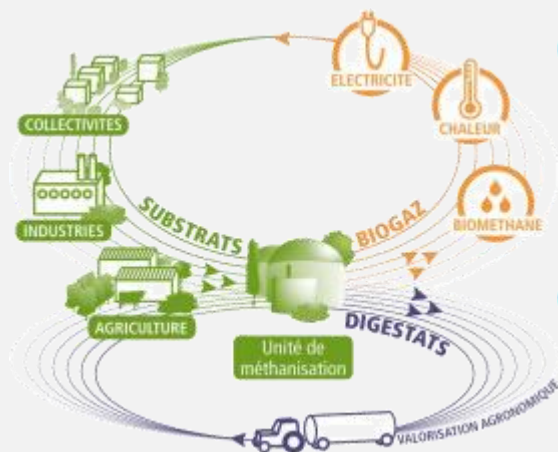
La crise sanitaire nous empêchant de nous réunir, tous les possesseurs de cartes ont été invités par écrit à nous faire leurs observations sur le règlement.



(Source IGN)

METHANISATION

La commune a été sollicitée par la société ENGIE pour réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale de méthanisation sur notre territoire. En concertation avec les agriculteurs et entreprises agroalimentaires locales, ENGIE souhaite étudier le potentiel de biogaz valorisable sur le secteur. Le principe de cette centrale est de récupérer le Biogaz (méthane) dégagé par la décomposition des matières organiques. Ce biogaz qui est à ce jour perdu sera injecté au réseau de gaz naturel pour alimenter les communes de Blainville sur l'eau et Damelevières.



JOURNEE CITOYENNE

La sortie de l'hiver est proche, les vergers et prairies vont fleurir pour égayer le moral de tous. Il est dommage que les quelques incivilités (déchets sur la voie publique et dans les fossés) viennent gâcher ce plaisir. Une journée nettoyage de printemps sera organisée le **Samedi 17 Avril 2021 matin**.

PROJETS EN COURS ET EN REFLEXION

Pour 2021 : La priorité est donnée à la mise à niveau de la défense incendie du village, aux mesures provisoires de la sécurité routière et au financement des études pour les aménagements futurs dans le but de réduire la vitesse dans la traversée du village. Sera également prioritaire, l'équipement numérique de l'école dans le cadre du label « Ecoles numériques 2021 » financé à 50% par l'Etat et à l'adaptation de celui de la mairie (dématisation de nombreux actes administratifs et de la comptabilité) et l'accessibilité des bâtiments communaux.

Un « chantier jeune » est prévu pour la confection de panneaux d'affichage en bois et d'une cabane à livres sur la place du château.

Pour les années à venir :

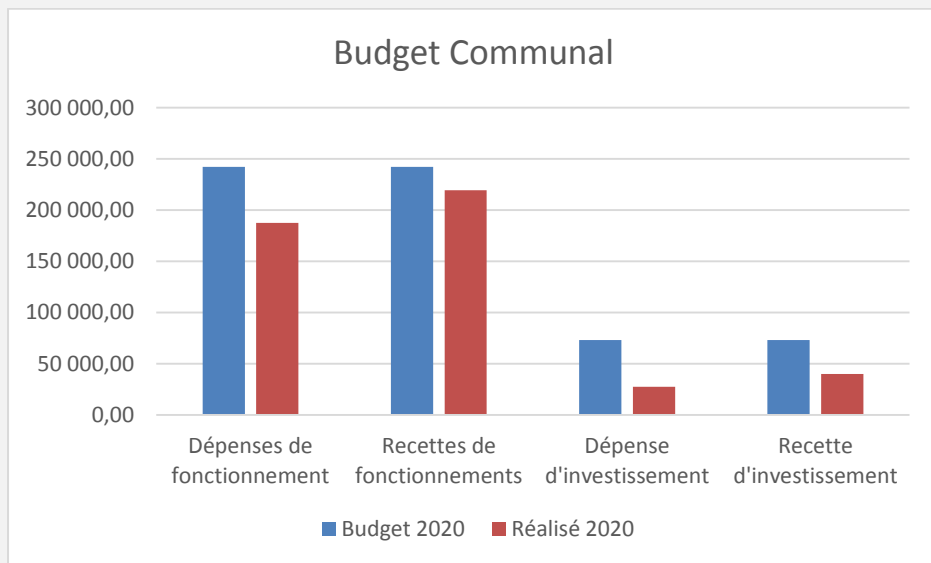
- Un plan de végétalisation et un projet atlas de la biodiversité communal.
- Une réflexion sur la transition écologique pour les bâtiments communaux et la commune.

Pour le financement des investissements, la commune a recours à l'emprunt.

Dates à retenir

- **Le 17 Avril 2021** : Journée citoyenne
- **Les 13 et 20 Juin 2021** : Elections départementales et régionales

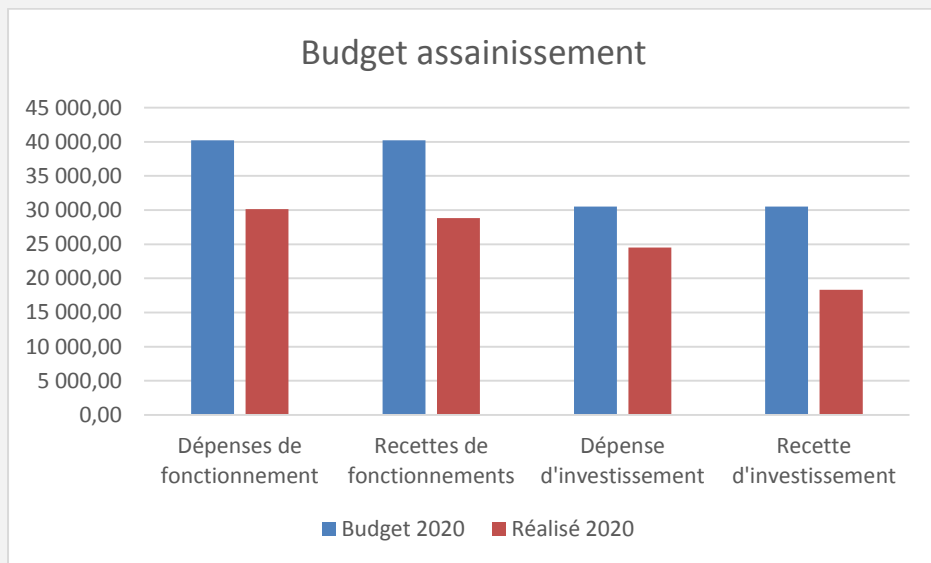
BUDGET COMMUNAL



	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnements	Dépense d'investissement	Recette d'investissement
Budget 2020	242 229,68	242 229,68	73 281,04	73 281,04
Réalisé 2020	187 418,75	219 518,05	27 457,64	40 140,31

L'ensemble des comptes sont disponibles et consultables en mairie.

BUDGET ASSAINISSEMENT



	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnements	Dépense d'investissement	Recette d'investissement
Budget 2020	40 200,85	40 200,85	30 537,10	30 537,10
Réalisé 2020	30 122,24	28 828,41	24 537,10	18 325,30

L'ensemble des comptes sont disponibles et consultables en mairie.

COUPURES D'EAUX

Le Syndicat intercommunal des Eaux de l'Euron-Montagne regroupe 36 communes. Il a délégué la gestion du service public d'eau potable à la société SAUR par contrat jusqu'au 31/12/2021. A compter du 1er janvier 2022, un nouveau contrat du même type entrera en vigueur et les entreprises vont être consultées dans le courant de cette année.

Le Syndicat garde à sa charge les principaux investissements et fait construire une nouvelle usine de production d'eau potable pour remplacer l'ancienne station désormais obsolète pour produire une eau conforme aux normes et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le patrimoine permettant la distribution de l'eau potable, construit entre 1950 et 1980, est lui aussi vieillissant et des travaux de renouvellement devraient être mis en œuvre au cours des décennies à venir.

En effet, par endroit les canalisations montrent des signes de faiblesse et leurs ruptures sont parfois à l'origine d'interruptions de service, autrement dit de coupures d'eau le temps de réparer puis de remettre en eau après désinfection des tuyaux. Ce fut le cas notamment pour les abonnés d'Haussonville le 23 décembre 2020, en raison d'une rupture conséquente entre Romain et Haussonville.

Dans ce cas de figure, une procédure d'information et d'alerte des autorités, dont le Maire, est prévue. La SAUR informe également les abonnés pour lesquels elle dispose d'un numéro de téléphone et/ou d'une adresse courriel. A Haussonville, en complément, le maire peut également alerter par SMS les habitants qui lui ont communiqué leur numéro de téléphone. L'information est également relayée sur la page Facebook de la commune, Haussonville-village.

Pour obtenir des informations sur le syndicat des eaux :

<https://eaux-euron-montagne.fr>

RAPPEL DE BONNES PRATIQUES

Pour un village propre, une des priorités de la municipalité concerne le désherbage et le nettoyage. Des efforts dans ce sens de la part des habitants seraient appréciés.



- Profiter sans modération de l'étang et **proprement**,
- Ne brûler absolument rien, les sacs jaunes et les déchetteries (de Bayon et Blainville sur l'eau) sont à votre disposition,
- Respecter les horaires pour les travaux à nuisances sonores,
- Les déjections de vos animaux, masques et mégots ne sont pas les bienvenues sur les espaces publics.



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De gauche à droite :

Madame CLERC Myriam, Monsieur GREGOIRE Hubert, Monsieur SERGENT Nicolas, Monsieur BOUCAUD Christian (Maire), Monsieur KREITER Pascal (2^{ème} Adjoint), Madame SIMANSKI Yolande, Monsieur NICOT Kévin (1^{er} Adjoint), Monsieur ROUYER Gilbert, Madame GOGUET Audrey, Monsieur JUNGER Mathieu et Monsieur CANILLAS Benjamin.

Mairie de Haussonville - 18 Grande rue - 54290 HAUSSONVILLE

Tél. : 03.83.75.02.27 – Courriel : mairie.haussonville54@gmail.com

Site internet : <http://www.haussonville.mairie54.fr>



: « Haussonville – Village »

PERMANENCE LE JEUDI DE 16H15 à 17H45

Directeur de la publication : Christian Boucaud

Issn : en cours d'attribution - 135 exemplaires imprimés par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique !